

62510 - Création et diffusion culturelles

**Proposition d'attribution d'une subvention
d'investissement dans le domaine de l'enseignement et
de la transmission artistique**

CP/2020/250

Service chef de file :

K2 - Développement culturel et touristique

Service associé :

K210 - Développement culturel et artistique - Direction

Résumé :

Le dispositif d'aide à l'investissement voté en Commission Permanente du 8 juillet 2019 (Délibération n° CP/2019/292), contribue à l'action culturelle des territoires par l'appui aux établissements d'enseignement artistique. Il souhaite développer les pratiques artistiques amateurs afin de les rendre accessibles à tous les publics.

L'aide est plafonnée à 25% du montant HT (pour les collectivités) et TTC (pour les associations) des acquisitions ou des travaux, dans la limite de 15 000 €.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement à l'association Répliques pour un montant de 3 000 €.

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Répliques pour le renouvellement du matériel audiovisuel utilisé lors d'ateliers d'éducation à l'image

L'association Répliques, créée en 2006, a développé son projet autour de deux axes : la production cinématographique et l'éducation à l'image. Elle est reconnue "association d'intérêt général" en 2011 et "association éducative complémentaire" en 2013.

Elle organise annuellement une quarantaine d'Ateliers de l'Image, ateliers d'éducation à l'image pour des publics scolaires (écoles primaires, collèges, lycées), des centres sociaux culturels et, depuis 2010, pour des jeunes en insertion et/ou en situation de handicap. Lors de ces ateliers, les formateurs de l'association mettent à disposition du public le matériel de prises de vues, de son, de mise en lumière, et de montage, afin de permettre aux participants de découvrir et de manipuler du matériel audiovisuel professionnel. Les films réalisés lors de ces ateliers sont ensuite mis en ligne via la page Viméo de Répliques.

Afin de permettre de continuer à proposer à leur public une expérience de qualité et d'actualité dans le domaine de l'éducation à l'image, l'association souhaite renouveler une partie du matériel dédié à ces ateliers, notamment par l'achat d'une nouvelle station de montage, des suites logicielles adéquates, et de compléter son équipement de prises

de vue. Le coût total de l'investissement est de 12 231,56 € TTC (10 192,97 € HT).

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Eurométropole, réunie le 3 septembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Répliques pour le renouvellement du matériel audiovisuel utilisé lors d'ateliers d'éducation à l'image.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|----------------------------|---|------------------------|---|------------------------|
| ENSTRAINV 2019 - 1 | G 2019 2021 Enseignement transmission artistique | 450 000 € | 415 528 € | 3 000 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention de :

- 3 000 € à l'association Répliques pour le renouvellement du matériel audiovisuel utilisé lors d'ateliers d'éducation à l'image.

Le paiement de la subvention d'investissement interviendra sur présentation des factures d'acquisition du matériel audiovisuel.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY